

**COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL**

du 23 juin 2022

Le 23 juin 2022 à 20H30, le Conseil Municipal de LA MAXE s'est réuni à la mairie suivant convocation du 17 juin 2022 sous la présidence de Bertrand DUVAL, Maire.

Etaient présents :

Monsieur PERNET Thierry, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire  
Monsieur BUR Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
Madame WALLERICH Patricia, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Monsieur DUVAL Jacques, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Monsieur ALLAIN Jean-Yves, Madame DEBLAY DAVOISE Audrey, Madame HENOT Valérie, Madame LAPAQUE Céline, Madame POINSIGNON Magali, Monsieur THISSELIN Vincent, Madame THOMAS Sandrine, conseillers municipaux.

Absents avec excuse : Monsieur CONTANT David, Monsieur PEGORARO Nicolas, Madame RAVARD Caroline

Absents sans excuse : ./.

**1) ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE COMPLEXE SPORTIF**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code des marchés publics,
- Considérant la nécessité d'acquérir des dalles adaptées à l'activité de CFP musculation, des casiers pour les vestiaires des activités de la MJC dont judo, de CFP musculation, d'un plancher flottant, tatamis et protections murales adaptés à l'activité judo, dans le bâtiment multi activités au complexe sportif,
- Considérant la nécessité de compléter les équipements de cuisine du club house de football,
- Après avoir entendu M. DUVAL Bertrand, Maire de LA MAXE, M. PERNET Thierry, Adjoint au Maire et M. ALLAIN Jean-Yves, Conseiller Municipal à LA MAXE,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'acquérir :

- des dalles amortissantes au sol pour la salle de l'activité de CFP musculation à la société WIITRAINING sise à Mouguerre pour le montant de 10 467.60 € HT
- des casiers pour les vestiaires du bâtiment multi-activités (activité de la MJC dont Judo et de CFP musculation) à la société France EQUIPEMENT sise à RIOZ pour le montant de 8510.38 € HT
- des tatamis, protections murales et plancher flottant pour la salle de l'activité judo à la société BSCC SASU sise à METZ pour le montant de 9232.00 € HT
- une tireuse à bière pour le club house du football à la société Technicien des Brasseurs sise à Muttersholtz pour le montant de 2900.94 € HT

et donne mandat à M. le Maire pour engager, liquider et mandater les dépenses sur l'opération correspondante.

**2) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (VESTIAIRES ET CLUB HOUSE DU FOOTBALL) DU COMPLEXE SPORTIF**

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Considérant les conditions et modalités de mise à disposition des locaux du complexe sportif,
- Après avoir entendu M. DUVAL Jacques, Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des locaux (vestiaires et club house du football) du complexe sportif avec la Ligue du Grand Est de football et le District Mosellan de football.

A LA MAXE, le 24 juin 2022

LE MAIRE



Bertrand DUVAL

CLOTURE DE SEANCE

LISTE DES DELIBERATIONS	
N°	OBJET
1	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE COMPLEXE SPORTIF
2	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX (VESTIAIRES ET CLUB HOUSE DE FOOTBALL) DU COMPLEXE SPORTIF

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL PRESENTS			SIGNATURE
DUVAL	Bertrand	Maire	
PERNET	Thierry	1er Adjoint	
BUR	Jean-Marc	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
WALLERICH	Patricia	3 <sup>ème</sup> Adjointe	
DUVAL	Jacques	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
ALLAIN	Jean-Yves	Conseiller	
DEBLAY DAVOISE	Audrey	Conseillère	
HENOT	Valérie	Conseillère	
LAPAQUE	Celine	Conseillère	
POINSIGNON	Magali	Conseillère	
THISSELIN	Vincent	Conseiller	
THOMAS	Sandrine	Conseillère	